

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145

Numéro SIREN : 433 900 024

Nom ou dénomination : A.T.J.

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 2656

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATJ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 0 ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ	8 997 720 8 277	
	Constructions	AR	AS	1 972 1 096 877	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	11 405 7 645 3 759	
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	4 157 232 2 730 055 1 427 177	
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BF	BG	1 200 1 200	
	Autres participations	BH	BI	1 601 1 601	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières *				
	TOTAL (II)	BJ	BK	4 182 407 2 739 516 1 442 891	
	STOCKS*	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	27 000 27 000	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	2 184 365 1 308 700 875 665	
	Autres créances (3)	CB	CC		
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	CD	CE		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	CG	440 025 440 025	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CH	CI	1 305 1 305	
	Disponibilités	CJ	CK	2 652 696 1 308 700 1 343 995	
	Charges constatées d'avance (3) *				
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	6 835 103 4 048 216 2 786 886	

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ATJ	Néant ☐	*	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 3 040 000)		DA	3 040 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	304 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(505 200)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(1 255 512)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 583 288	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	330	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 062 299	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	11 985	
	Dettes fiscales et sociales		DY	128 921	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	65	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 203 599		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 786 886		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 203 599	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	330	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATJ

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	167	FB		FC	167
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	634 000	FH		FI	634 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	634 167	FK		FL	634 167
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	14
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	634 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	120 255
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 616
	Salaires et traitements*					FY	244 911
	Charges sociales (10)					FZ	90 867
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	3 769
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	465 425
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	168 756
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 730
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	653 592
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	664 321
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 521 367
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	521 106
	Total des charges financières (VI)					GU	2 042 473
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 378 152)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 209 396)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise ATJ		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 528	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 7 603	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 8 131	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 5 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 5 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 3 131		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 49 247		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 306 633		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 562 145		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (1 255 512)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier *		HP
		- Crédit - bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
solde compte 426 remb chq déjeuner 2015		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 528	
produit cession immo			2 603	
Produit cession titre Aluna			5 000	
Vnc Immo fin cession titre Aluna		5 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3				
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9				
		TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	8 997	KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS	1 972	KT		KU				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX					
		Matériel de transport *			KY	5 796	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 209	LC		LD					
			Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	23 974	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	4 172 232	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	3 801	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	4 176 033	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 200 007	ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
						1		2		3				
INCORP.						CØ		DØ		D7				
						LV		LW		1X				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	8 997	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 972	ML		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP	1 600	MQ	4 196	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	7 209	MU		
			Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG	1 600	NH	22 374	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX	15 000	ØY	4 157 232	ØZ	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 000	2F	2 801	2G			
TOTAL IV					I3		NJ	16 000	NK	4 160 033	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	17 600	ØL	4 182 407	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise ATJ

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	360	PS	360	PT		PU	720
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	438	QA	657	QB		QC	1 096
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 520	QI	1 275	QJ	1 600	QK	4 196
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 973	QM	1 477	QN		QO	3 450
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 291	QV	3 769	QW	1 600	QX	9 461
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 291	ØP	3 769	ØQ	1 600	ØR	9 461

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise ^{ATJ}								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	1 836 676	9V	903 379	9W	10 000	9X	2 730 055
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	1 344 304	6Y		6Z		7A	1 308 700
	TOTAL III	7B	3 180 980	TY	903 379	TZ	10 000	UA	4 038 755
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 180 980	UB	903 379	UC	10 000	UD	4 038 755
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG	1 521 367	UH	653 592				
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	1 200	UR		US	1 200				
	Autres immobilisations financières			UT	1 601	UV		UW	1 601				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	27 000		27 000						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7 278		7 278						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 951		1 951						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	561		561						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	2 174 575		2 174 575						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	1 305		1 305						
	TOTAUX			VT	2 215 471	VU	2 212 671	VV	2 801				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 000									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	330		330							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	11 985		11 985							
Personnel et comptes rattachés			8C	24 313		24 313							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	44 441		44 441							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	49 247		49 247							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 659		10 659							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	261		261							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	1 062 299		1 062 299							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	65		65							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 203 599	VZ	1 203 599							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 062 299					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : ATJ				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31122017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	896 719		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			896 719	
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	165 772		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			165 772	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %								I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			521 106	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	1 632 844		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										WB	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*										I6	
	Abattement sur le bénéfice et sur le chiffre d'affaires	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 septies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI			7 278	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	1 392 193		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	240 651			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	174 608			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	66 043	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	66 043	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	34 339	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Prov sur titres High Rent	9D	892 379	9E
Prov sur titres NJD	9F	1 000	9G
Prov sur c/c NJD	9H	3 340	9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	896 719
à reporter au tableau 2058-A :		YO	129 403
		 ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

 ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise ATJ										Néant ☐		*
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(577 441)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 240			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE						
						ZF						
	TOTAL I	ØF	(505 200)			TOTAL II	ZH	(505 200)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	52 929				
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	19 251				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	48 074				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	120 255				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 202				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3 414				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 616				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	127 354				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8 673				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						ØB	240 730				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-4 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			(si oui cocher 1 sinon 0)	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATJ					Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Titres Aluna	5 000			5 000	
	2	Titres Quai	10 000			10 000	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	5 000					
	2	10 000					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise : ^{ATJ}

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de cession dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre D)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATJ

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ① ou 12,8% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2018

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ATJ					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017			Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	634 167	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	2 603	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	636 769	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	14	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	14	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	4 725	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	107 587	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	5 616	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	7	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	3 769	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	121 705	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	515 078
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	515 078	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	634 167	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Période de référence		GY	du	01012017	GZ	au 31122017
Date de cessation				HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

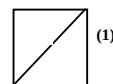
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) 0 ZI GUILLAUME MON AMY

CODE POSTAL 47400 VILLE FAUILLET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3040000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 5 Nb de parts ou actions 15800

Naissance : Date 10091962 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° Voie PEYRIES

Code Postal 47350 Commune ST BARTHELEMY D AGENAIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 750000

Naissance : Date 21031989 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° 10 Voie COURS DE LA MARNE

Code Postal 47400 Commune TONNEINS Pays FR

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLÓS	Prénom(s)		TIMOTHE		
Nom marital					% de détention	25	Nb de parts ou actions		75000	
Naissance :	Date	17121990	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays	FR		
Adresse :		N°	Voie							
Code Postal					Commune				Pays	
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLÓS	Prénom(s)		JONATHAN		
Nom marital					% de détention	25	Nb de parts ou actions		75000	
Naissance :	Date	13051995	N° Département	47	Commune	MARMANDE	Pays	FR		
Adresse :		N°	14	Voie			COURS ABBEE LANUSSE			
Code Postal		47400			Commune	TONNEINS			Pays	FR
Titre (2)		MME	Nom patronymique		BOC	Prénom(s)		FRANCOISE		
Nom marital		DUCLÓS			% de détention	20	Nb de parts ou actions		63200	
Naissance :	Date	19061963	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays	FR		
Adresse :		N°	Voie			SAURY				
Code Postal		47400			Commune	VARES			Pays	FR
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)				
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :		N°	Voie							
Code Postal					Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)				
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :		N°	Voie							
Code Postal					Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)				
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :		N°	Voie							
Code Postal					Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)				
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse :		N°	Voie							
Code Postal					Commune				Pays	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3122017

N° SIRET

43390002400012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATJ

ADRESSE (voie)

0 ZI GUILLAUME MON AMY

CODE POSTAL

47400

VILLE

FAUILLET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique

SRL

Dénomination

IMMO AD

N° SIREN (si société établie en France)

534961438

% de détention

76,92

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

ARQUES

N° SIREN (si société établie en France)

513916023

% de détention

75

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SRL

Dénomination

IMMO TD

N° SIREN (si société établie en France)

797554938

% de détention

100

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SRL

Dénomination

NJD

N° SIREN (si société établie en France)

814152039

% de détention

10

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

HIGH RENT

N° SIREN (si société établie en France)

513585794

% de détention

85,71

Adresse :

N°

Voie

RUE D'ESPAGNE

Code Postal

69780

Commune

MIONS

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

ATN

N° SIREN (si société établie en France)

429807597

% de détention

67,18

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE PESSELSISS

N° SIREN (si société établie en France)

308147503

% de détention

99,99

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

Forme juridique

SRL

Dénomination

IMMO JD

N° SIREN (si société établie en France)

812122901

% de détention

75

Adresse :

N°

Voie

ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET

Code Postal

47400

Commune

FAUILLET

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATJ 0 ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET France	0 ZI GUILLAUME MON AMY 47400 FAUILLET
SIRET 43390002400012	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	------------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	99 608	Bénéfice imposable à 28 %	36 880	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%							
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 25042018 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES										si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8				
H DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital de 3.040.000 €

Siège Social : ZI Guillaume mon Amy, Lieudit Bacqué,

Rue André Thevet – 47400 FAUILLET

RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **DU 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le 26 juin,

A 16h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au ZI Guillaume mon Amy, Lieudit Bacqué, Rue André Thevet – 47400 FAUILLET, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Monsieur Christophe FANEAU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Claude AVIANO, représentant le CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour relevant de l'assemblée générale ordinaire annuelle :
 - Lecture du rapport de gestion,
 - Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,

- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
 - Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
 - Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Ordre du jour relevant de l'assemblée générale extraordinaire :
 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur une augmentation de capital réservée aux salariés ;
 - Augmentation du capital social d'une somme de 91.200 euros par émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la Société dans les conditions prévues par les article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, conditions et modalités de l'émission et pouvoirs conférés au Président à cet effet.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur une augmentation de capital réservée aux salariés,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 dudit Code.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -1.255.512 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-1.255.512 Euros
En totalité sur le compte « Report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à -1.760.712 Euros	- 1.255.512 Euros

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et constatant que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % du capital décide d'augmenter le capital social qui est de 3.040.000 Euros divisé en 304.000 actions de 10 Euros chacune, entièrement libérées, d'une somme maximale de 91.200 euros.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la Société sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale autorise le Président, à réaliser cette ouverture de capital qui nécessitera la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-2 du Code du travail dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de l'adoption de cette résolution.

Le prix de souscription des actions devra être déterminé par le Président soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale délègue au Président tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer les conditions d'ancienneté à remplir par les bénéficiaires des actions nouvelles ;
- fixer, dans la limite légale, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- dans la limite du montant maximum de 91.200 euros ci-dessus, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de

jouissance des actions nouvelles, et plus généralement d'arrêter l'ensemble des modalités de chaque émission ;

- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, cette résolution est rejetée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés ou leur représentant.

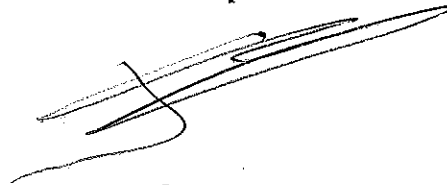
Le Président

Monsieur Daniel DUCLOS



Le Secrétaire

Monsieur Christophe FANEAU



SAS ATJ

**Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : ZI Guillaume Mon Amy Lieu-dit « Bacqué »
Rue André Thevet – 47400 FAUILLET
433 900 024 RCS AGEN**

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

**8, Rue Jean Baptiste Pérès
47000 AGEN**

Agen, le 25 juin 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Associés,

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

BS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN

8, rue Jean-Baptiste Pérès - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - ✉ : 05 53 66 66 07 - info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00011 - TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS TRANSMIS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Br

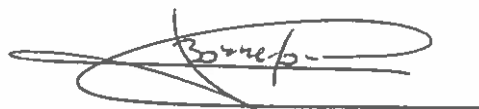
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 25 juin 2018

Pour la Société SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017



SAS ATJ

Comptes Annuels

31 décembre 2017

**SAS ATJ
ZI Guillaume Mon Amy
Rue André Thevet
47400 FAUILLET**

1 Bilan

BILAN ACTIF		Brut	Amortis- sements et provisions	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	720	8 277	8 637
	Instal.techniques,mat.et outillages industriels	1 972	1 096	877	1 534
	Autres immobilisations corporelles	11 405	7 645	3 759	6 511
	Immobilisation en cours				
	Total	22 374	9 461	12 913	16 682
	Immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés	4 157 232	2 730 055	1 427 177	2 335 556
	Prêt au Personnel	1 200		1 200	2 200
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	4 160 033	2 730 055	1 429 978	2 339 357
Total actif immobilisé		4 182 407	2 739 516	1 442 891	2 356 039
ACTIF CIRCULANT	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	27 000		27 000	177 000
	Autres créances (montant net)	2 184 365	1 308 700	875 665	1 054 336
	Total	2 211 365	1 308 700	902 665	1 231 336
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	440 025		440 025	449 743
	Charges constatées d'avance	1 305		1 305	746
	Total	441 330	-	441 330	450 489
Total actif circulant		2 652 696	1 308 700	1 343 995	1 681 825
TOTAL GENERALE		6 835 103	4 048 216	2 786 886	4 037 864

BILAN PASSIF		Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(505 200)	(577 441)
	Résultat de l'exercice	(1 255 512)	72 240
	Total	1 583 288	2 838 800
Total capitaux propres		1 583 288	2 838 800
Provision pour risques/filiale			
Provisions pour risques et charges		-	-
DETTES	Dettes financière		
	Emprunts et dettes auprès établ. Crédit	330	
	Emprunts et dettes financières divers	1 062 299	1 047 220
	Total	1 062 629	1 047 220
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 985	38 306
	Dettes fiscales et sociales	128 921	113 539
	Autres dettes	65	
	Total	140 970	151 845
Total dettes		1 203 599	1 199 065
TOTAL GENERALE		2 786 886	4 037 864

2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (1 ^{ère} partie)		France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises	167		167	
	Production vendue de services	634 000		634 000	650 025
	Chiffre d'affaires net	634 167	0	634 167	650 025
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				7 343
	Autres produits			14	12
Total produits d'exploitation				634 180	657 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises				
	Variation de stock de marchandises				
	Autres achats et charges externes			120 255	141 646
	Total			120 255	141 646
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 616	9 855
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			244 911	291 610
	Charges sociales			90 867	117 368
	Total			335 777	408 978
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 769	6 001
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			3 769	6 001
	Autres charges d'exploitation			7	7
Total charges d'exploitation				465 425	566 488
RESULTAT D'EXPLOITATION				168 756	90 892

COMPTE DE RESULTAT (2 ^{ème} partie)		Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		168 756	90 892
RESULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 730	10 434
	Reprises sur provisions et transferts de charges	653 592	1 271 566
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	664 321	1 282 000
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	1 521 367	2 844 097
	Intérêts et charges assimilées		287 735
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	521 106	
	Total	2 042 473	3 131 832
RESULTAT FINANCIER		(1 378 152)	(1 849 832)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 209 396)	(1 758 939)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	528	1 066
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	7 603	3 152 203
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	8 131	3 153 268
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 000	1 322 074
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	5 000	1 322 089
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 131	1 831 179
Impôts sur les bénéfices		49 247	
BENEFICE OU PERTE		(1 255 512)	72 240

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

Le 31/12/17, ATJ associée unique de la société QUA1 36, a décidé de la dissolution par anticipation de la société QUA1 36. Cette dissolution sans liquidation a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société QUA1 36 à la société ATJ.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

Société (en euros)	Capital	Capital détenu	Titres valeurs brutes	Prêts - Avances	CA HT	Dividendes perçus
	Capitaux Propres		Titres valeurs nettes	Cautions	Résultat	Obser- vations
QUAI 36 SARL	TUP avec ATJ au 31/12/17					
SCI DE PESSELSSIS	1 000 167	99,99%	1 268 811	200 000	1 382 772	0
	5 357 564		1 268 811	1 193 286	151 117	
SCI D ARQUES	1 000	75,00%	100 500	26 004	356 710	0
	186 647		100 500		9 899	
SARL IMMO AD	13 000	76,92%	10 000	376 971	186 664	0
	326 698		10 000	66 781	(55 065)	
SCI IMMO AG	11 400	8,77%	1 000	90 235	30 754	0
	(3 928)		0		16 851	
ALUNA EDITION	Sortie du groupe					
SARL IMMO TD	10 000	100,00%	10 000	197 849	7 000	
	(220 748)		0		(263 071)	
ATN	57 900	67,18%	1 818 176	912 368	11 935 573	
	(6 376 797)		0	120 000	(5 004 097)	
SARL NJD	10 000	10,00%	1 000	35 000	13 342	
	(25 674)				(20 207)	
SARL JD	10 000	75,00%	7 500	336 149	9 360	
	(194 799)		0	740 554	(28 876)	
SAS HIGH RENT	427 000	85,71%	940 245		1 127 266	
	43 891		47 866	500 000	(1 549 939)	
TOTAUX			4 157 232	2 174 575		0
			1 427 177			

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

	Valeur brute en début d'exercice	Souscription	Sortie	Valeur brute à la clôture de l'exercice
QUAI 36 SARL	10 000		10 000	0
SARL IMMO AD	10 000			10 000
SCI IMMO AG	1 000			1 000
SCI D'ARQUES	100 500			100 500
ALUNA EDITION	5 000		5 000	0
SARL IMMO TD	10 000			10 000
ATN SAS	1 818 176			1 818 176
SCI DE PESSELSSIS	1 268 811			1 268 811
SARL NJD	1 000			1 000
SARL IMMO JD	7 500			7 500
SAS HIGH RENT	930 000			930 000
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF	10 245			10 245
TOTAUX	4 172 232	0	15 000	4 157 232

Au cours de l'année 2017, les mouvements de titres sont les suivants :

- Au 31/12/17, concernant Quai 36, sa dissolution sans liquidation s'est réalisée par la transmission universelle de patrimoine de Quai 36 au profit d'ATJ. D'une part nous constatons la sortie des 1 000 titres Quai 36 pour leur valeur comptable de 10 000 €. La TUP a généré un vrai mali de fusion de 521 105,91 €.
- Cession des parts en portefeuille de ALUNA EDITION soit 50 titres d'une valeur comptable de 5000 € et cédés au prix de 5000 €.

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

	Provision en début de l'exercice	Dotations	Reprises	Sortie suite dissolution	Provision à la clôture de l'exercice
QUAI 36 SARL	10 000			10 000	0
IMMO AG	1 000				1 000
ATN	1 818 176				1 818 176
IMMO JD	7 500				7 500
IMMO TD		10 000			10 000
HIGH RENT		892 379			892 379
NJD		1 000			1 000

Pour la société « Quai 36 », sortie des titres suite à la Tup au 31/12/17.

Pour la société « IMMO AG », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant, d'un montant de 90 235 € est provisionné pour 344 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à la société ATJ.

Pour la société « ATN », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 912 368 € est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO TD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 197 849 € est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO JD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 336 929 € est provisionné pour 194 799 €, à hauteur de la situation nette négative.

Pour la société « HIGH RENT », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés à hauteur de 892 379 €
- Au 31/12/17 le compte courant est nul.

Pour la société « NJD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 35 000 € est provisionné pour 3 340 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à ATJ.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux filiales et aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Filiales	Liées
ACTIF		
Titres de Participation	4 154 987	1 000
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245	
Provision pour dépréciation participations	(2 728 055)	(1 000)
Comptes courants débiteurs (1)	2 049 341	35 000
Provision pour comptes courants	(1 305 016)	-3 340
Créances clients	25 200	600
PASSIF		
Provisions pour risque filiale		
Dettes fournisseurs		
Comptes courants créditeurs (1)		
RESULTAT		
Charges financières		
Produits financiers		

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme filiales les sociétés, SCI Arques, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, ATN, JD et HIGH RENT. La société liée est NJD. La SCI Immo AG est considérée comme une société hors groupe car la société ATJ n'exerce aucune influence notable.

4.1.5 Autres créances

	Total	moins 1 an	entre 1 an et moins de 5 ans	plus de 5 ans
Avances, acomptes versés		0		
Etat impôt sur les sociétés	7 278	7 278		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 951	1 951		
Etat - Prod.à recevoir	561	561		
Groupes et associés	2 174 575	2 174 575		
Provisions comptes courants	(1 308 700)	(1 308 700)		
Total autres créances	875 665	875 665	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Affectation du résultat n-1	Résultat de l'exercice n	Valeur à la fin de l'exercice
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	(577 441)	72 240		(505 200)
Résultat	72 240	(72 240)	(1 255 512)	(1 255 512)
TOTAUX	2 838 800	-	(1 255 512)	1 583 288

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

Etat des dettes	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Etat des dettes auprès étab.crédits	330	330		
Groupes et associés	1 062 299	1 062 299		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 985	11 985		
Personnel	24 313	24 313		
Charges sociales	44 441	44 441		
Impôts sur les bénéfices	49 247	49 247		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 659	10 659		
Etat et autres charges à payer	261	261		
Autres dettes	65	65		
Total dettes	1 203 599	1 203 599	0	0

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2017	2016	Variations 2017
Ventes de marchandises	167 €		NS
Prestations de service	634 000 €	650 025 €	-2,47%
Totaux	634 167 €	650 025 €	-2,44%

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondent à la mission de contrôle des comptes pour un montant de 4 747 €.

	Honoraires
AVIANO	4 747 €
TOTAL	4 747 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 3 cadres et 4.53 non cadres
- Effectif de clôture : 3 cadre et 5 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de (1 378 152 €) sont :

	2017	2016
Revenus des autres créances - Intérêts courus DAT	10 730	10 434
Reprise des provisions sur titres AKS		29 400
Reprise des provisions sur titres ACCES INDUSTRIE		826 057
Reprise des provisions sur C/C IMMOAG	2 283	
Reprise des provisions sur C/C AKS		269 272
Reprise des provisions sur C/C QUAI 36	524 189	146 837
Reprise des provisions sur C/C IMMO JD	127 120	
Charges d'intérêts sur comptes courants (FAI)		(18 463)
Perte sur Créance C/C AKS		(269 272)
Provisions sur titres de participations ATN		(1 818 176)
Provisions sur titres de participations IMMO TD	(10 000)	
Provisions sur titres de participations NJD	(1 000)	
Provisions sur titres de participations HIGH RENT	(892 379)	
Provisions sur titres de participations IMMO JD		(7 500)
Provisions sur Compte Courant IMMO AG		(1 155)
Provisions sur Compte Courant IMMO TD	(197 849)	
Provisions sur Compte Courant ATN	(222 000)	(690 368)
Provisions sur Compte Courant IMMO JD	(194 799)	(127 120)
Provisions sur Compte Courant Quai 36		(199 778)
Provisions sur Compte Courant NJD	(3 340)	
Charges financière Vrai mali Tup Quai36	(521 106)	
Montant du résultat financier	(1 378 152)	(1 849 832)

5.5 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments composant le résultat exceptionnel de 3 131€ sont :

	2017	2016	Variation 2017/2016
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	528	1 066	-50,5%
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 603	3 152 203	-99,8%
- Reprises sur provisions et transfert de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 131	3 153 268	-99,74%
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion		15	-100,0%
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	5 000	1 322 074	-99,6%
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	1 322 089	-99,62%
Résultat exceptionnel	3 131	1 831 179	-99,83%

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 1 193 286 € pendant toute la durée des crédits baux immobiliers souscrits chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 120 000 € concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif et 20 000 € au profit de son fournisseur Véraflex, pour sa filiale IMMO AD pour 66 781 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 740 554 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail souscrit entre la SCI d'Arques et l'organisme CM CIC LEASE, référencé : D002140/00, la SAS ATJ a donné en garantie en nantissement les 750 parts sociales qu'elle détient dans la SCI d'Arques.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ce contrat, la SAS ATJ s'est également portée caution solidaire et indivise de la SCI d'Arques à hauteur de 484 036 €.

Ces engagements sont valables durant toute la durée restant à courir du contrat de crédit-bail, soit jusqu'au 10/04/2024. Au 31/12/2017, les redevances de crédit-bail restant à payer par la SCI d'Arques sur les contrats référencés D002140/00 et 01 étaient de 712 880 €.

Dans le cadre de l'opération de financement de la société HIGH RENT via l'émission d'obligations ordinaires, ATJ société mère de HIGH RENT a accepté de consentir au bénéficiaire OCTRA TER un nantissement de compte titres financiers ouvert au nom de ATJ dans les livres de la société HIGH RENT d'un montant de 500 000€.

			2017	2016
Cautions	SCI DE PESSELSSIS	Norbail	312 354 €	373 567 €
		Banque Courtois	467 666 €	583 793,61
		BECM	413 265 €	473 367 €
		Sous total	1 193 286 €	1 430 728 €
	ATN	Crédit Coopératif	120 000 €	120 000 €
		Veraflex	20 000 €	
	IMMO JD	CA	692 415 €	721 125 €
		CA	48 139 €	50 000 €
		Sous total	740 554 €	771 125 €
	IMMO AD	BNP	66 781 €	75 286 €
Caution solidaire et indivise	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	484 036 €	484 036 €
Nantissement compte titres	HIGH RENT	OCTRA TER	500 000 €	500 000 €
		Total	3 104 657 €	3 381 176 €

Nantissement des parts sociales	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	750 parts	750 parts
---------------------------------	------------	--------------	-----------	-----------

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.